



16ème législature

Question N° : 2272	De M. Jordan Guitton (Rassemblement National - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Difficultés pour les universités et pour les étudiants	Analyse > Difficultés pour les universités et pour les étudiants.
Question publiée au JO le : 18/10/2022 Réponse publiée au JO le : 21/02/2023 page : 1742		

Texte de la question

M. Jordan Guitton appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des difficultés que vont rencontrer les universités et les étudiants cet hiver 2022-2023. Seulement quelques jours après la rentrée de l'automne 2022, plusieurs universités ont déjà annoncé des mesures pour faire face à la flambée des prix de l'énergie. Ainsi, les cours en présentiel seront limités afin de réduire les dépenses énergétiques. Par exemple, l'université de Strasbourg prolongera les vacances de Noël et appliquera une semaine en distanciel. D'autres universités cherchent à réduire au maximum les mesures de cours à distance comme l'université d'Aix-Marseille, malgré l'augmentation considérable des dépenses liées au chauffage des salles de travail. Pour l'université Paris-Nanterre, la facture énergétique pourrait augmenter d'environ 600 %. Les étudiants seront les plus affectés par ces mesures. D'une part pour ceux qui ont étudié durant la période de covid-19 et d'autre part pour ceux qui viennent de commencer leurs études. L'inflation et notamment les hausses des prix de l'énergie rendent la situation de plus en plus difficile pour de nombreux étudiants. C'est pourquoi le retour au distanciel pourrait accroître leurs difficultés. À l'heure où certaines universités ne disposent pas d'une isolation thermique suffisante et à l'heure où certains étudiants ne sont pas en mesure de chauffer correctement leur logement, il souhaiterait connaître les mesures qui seront mises en place par Mme la ministre pour aider les universités et les étudiants à faire face à cet hiver qui s'annonce plus que difficile.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé le 27 octobre 2022 la mise en place d'un fonds de compensation de 275 M€ pour aider les opérateurs relevant de son ministère à faire face à la hausse prévisionnelle de leurs dépenses d'énergie en 2023. L'ouverture des crédits correspondants est prévue dans le schéma de fin de gestion des programmes budgétaires placés sous la responsabilité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, tel qu'il résulte du second projet de loi de finances rectificative pour 2022. L'enveloppe comprend 200 M€ en faveur des opérateurs relevant du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire", 55 M€ en faveur des opérateurs relevant du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" et 20 M€ en faveur du Centre national des oeuvres universitaires et sociales (CNOUS), qui relève du programme 231 "Vie étudiante". Pour ce qui concerne plus spécifiquement les établissements d'enseignement supérieur relevant du programme 150, ils bénéficieront d'un premier versement d'un montant global de 100 M€ réparti au prorata des dépenses d'énergie réalisées en 2021. Les 100 M€ restants seront

alloués selon une logique plus ciblée, tenant compte des surcoûts réellement constatés, du poids des dépenses d'énergie dans les dépenses de fonctionnement et de la situation financière des établissements. Ce soutien financier doit permettre aux établissements de préserver leurs campagnes de recrutement et leurs investissements et de ne pas dégrader les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs. S'agissant des efforts de réhabilitation du parc immobilier, une nouvelle génération de contrats de plan État-régions (CPER) est mise en œuvre sur la période 2021-2027, avec un montant d'investissement du ministère d'1,2 milliard d'euros. Les opérations de rénovation énergétique constitueront l'un des axes structurants de cette nouvelle programmation. En complément, le plan de relance permet de financer sur la période 2021-2023, pour un montant d'investissement de près de 815 M€, plus de 670 projets de rénovation énergétique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme en Outre-mer. Il finance également près de 140 projets pour les Crous, pour plus de 250 M€. Ces opérations permettront de livrer des bâtiments d'enseignement et de recherche, des logements étudiants et des espaces de restauration plus fonctionnels, tout en apportant un meilleur confort d'été et d'hiver et en réduisant l'empreinte énergétique des bâtiments. Presque tous les projets sont en phase de travaux, ou sont déjà livrés. Enfin, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont pleinement engagés dans une démarche de sobriété énergétique. Compte tenu de l'importance de leur patrimoine immobilier, cette démarche est indispensable sur le plan écologique. Elle devra contribuer de manière structurelle à la baisse des consommations d'énergie.